

---

Centre national  
de la musique



# LA MISSION ÉGALITÉ FEMMES HOMMES AU CNM

Concertation RSE – 13 juillet 2022 - Arles

## Unité de conseil en charge de l'égalité femmes hommes

### « Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales »

Pour mener à bien cette mission, l'équipe a pour objectif de mener

- un dialogue avec les acteurs de la filière et les institutions afin de les accompagner sur ces sujets
- un travail de veille sur les grands enjeux de la filière en matière d'égalité Femmes Hommes
- des travaux d'observation nécessaires à ces missions
- un accompagnement financier des acteurs impliqués
- des actions de formation et de communication en fonction des besoins

## Protocole de prévention des violences sexistes et sexuelles

**Principe : conditionnement de l'ensemble des aides financières du CNM au respect de ce protocole.**

**Cinq axes :**

- Respecter le code du travail
- Former, à minima, la personne responsable de la structure
- Informer & sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques
- Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
- Engager un suivi et une évaluation des actions

→ **Mise en œuvre en décembre 2020, conditionnement des aides à l'engagement à respecter ce protocole en mars 2021.**

## Programme d'aide aux projets en faveur de l'égalité femmes hommes

### Six typologies d'aide:

- Formation
- Visibilité (annuaire Majeur.e.s)
- Sensibilisation (Ici c'est cool)
- Observation (étude sur les musiciennes en Charente)
- Accompagnement professionnel (Women Metronum Academy, Mewem...)
- Aide à la structure (Act Right, Présence Compositrices, Safer...)

→ **Budget 2021 : 1,2 M€ / Budget 2022 : 1,5M€**

→ **Prochaine date limite de dépôt des dossiers : 04 octobre 2022.**

## Système d'incitation financière

Le CNM souhaite déployer un système d'incitation financière, qui récompense les projets vertueux et exemplaires dans le domaine du développement durable et encourage l'engagement des entreprises en la matière.

Dans la perspective d'une généralisation progressive du dispositif, l'établissement engage une première expérimentation au cours du dernier trimestre 2022 :

- Aide à la production phonographique (musiques classiques et musiques actuelles)
- Axe stratégique prioritaire égalité femmes-hommes. Objectif : favoriser l'accès des femmes aux postes de travail sur les projets.

### **Méthodologie :**

Chaque année, le conseil d'administration entérinera les axes stratégiques prioritaires (égalité femmes-hommes, transition écologique, etc...), ainsi que les programmes d'aides concernés (création-production-diffusion, production phonographique, etc...), après avis du conseil professionnel.

A chaque demande d'aide pour les programmes éligibles, la structure bénéficiaire demande une incitation financière via une grille de critères spécifiques.

Elle sera notifiée du pourcentage d'incitation financière potentielle lors de la notification d'attribution de l'aide.

Si ce bilan est validé, les pièces justificatives sont contrôlées dans le cadre d'une ou plusieurs campagnes annuelles de vérification, au terme desquelles le demandeur se verra notifier le montant définitif de l'incitation financière.

---

Centre national  
de la musique

cnm